

opusdei.org

Méditation audio : à César ou à Dieu

Moment de prière à partir de l'évangile à propos de la question sur l'impôt à payer pour le 29ème dimanche du temps ordinaire (cycle A).

16 oct. 2020

Prière introductive

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit.

Amen.

Mon seigneur et mon Dieu, je crois fermement que Tu es ici, que Tu me vois, que Tu m'entends. Je T'adore avec profonde révérence. Je Te demande le pardon de mes péchés et la grâce de faire avec profit ce moment de prière. Ma mère Immaculée, Saint Joseph, mon Père et Seigneur, mon Ange Gardien, intercédez pour moi.

Conclusion

Je Te remercie, mon Dieu, des bonnes résolutions, des actes d'amour et des inspirations que Tu m'as communiqués dans cette méditation. Je te demande de m'aider à les mettre en pratique. Ma mère Immaculée, Saint Joseph, mon Père et Seigneur, mon Ange Gardien, intercédez pour moi.

Évangile de Saint Matthieu 22, 15-21

En ce temps-là, les pharisiens
allèrent tenir conseil pour prendre
Jésus au piège en le faisant parler.

Ils lui envoient leurs disciples,
accompagnés des partisans d'Hérode
:

« Maître, lui disent-ils, nous le savons
: tu es toujours vrai et tu enseignes le
chemin de Dieu en vérité ; tu ne te
laisses influencer par personne, car
ce n'est pas selon l'apparence que tu
considères les gens.

Alors, donne-nous ton avis :

Est-il permis, oui ou non, de payer
l'impôt à César, l'empereur ? »

Connaissant leur perversité, Jésus dit
:

« Hypocrites ! pourquoi voulez-vous me mettre à l'épreuve ?

Montrez-moi la monnaie de l'impôt.
»

Ils lui présentèrent une pièce d'un denier.

Il leur dit :

« Cette effigie et cette inscription, de qui sont-elles ? »

Ils répondirent :

« De César. »

Alors il leur dit :

« Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Accéder à toutes les méditations
audio

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-cd/article/
meditation-audio-a-cesar-ou-a-dieu/](https://dev.opusdei.org/fr-cd/article/meditation-audio-a-cesar-ou-a-dieu/) (10
août 2025)